



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars, à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué par le Maire sortant Madame Maud TALLET, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire entrant Monsieur Michel COLAS

DATE DE CONVOCATION :

24 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	32
ABSENTS REPRESENTES :	03
VOTANTS :	35

SECRETAIRE DE SEANCE :

Anisoara MARTIN

Présents :

Michel COLAS, Jean-Patrick MARTY, Anisoara MARTIN, David QUERY, Mylène RIAD, Alexandre PHRACHANPHENG, Manysa ZIELINSKI, El Mehdi NAAINIAA, Sophie GUEYRARD, Jérôme PRIGENT, Annick COLAS, Jocelyne BALLEREAU, Alain LECLERC, France COUVERCHEL, Henri BERREBI, James APPAVOU, Jérôme PRIGENT, Sophie CHALOM, Vanessa BAULNY, Marc MANIRY, Céline COIFFARD, Kevin ZIELINSKI, Maud TALLET, Marie SOUBIE, Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, Guillaume CLIN, Daniel ALARÇON, Sébastien MAUMONT, Julie GOBERT, Hubert DE VILLELE, Danièle ADAD, Mourad HAMMOUDI

Absents, excusés et représentés :

ADZRA Nicodème qui a donné pouvoir à MARTY Jean-Patrick, Ghislaine IANNAZZO qui a donné pouvoir à MARTIN Anisoara, Anya ADANE qui a donné pouvoir à El Mehdi NAAINIAA

021/ OBJET : ÉLECTION DES ADJOINTS

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-2-1, L.2122-18, L.2143-1, L.2122-4, L.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-5-1, L.2122-6, L.2122-7-2, L.2122-8 et L.2122-10 ;

VU le Code électoral, notamment l'article L.66 ;

VU le procès-verbal des élections municipales du 22 mars 2026 ;

VU l'élection du Maire lors de la présente séance du Conseil municipal ;

VU la délibération n°20 du Conseil municipal, lors de la présente séance, portant détermination du nombre d'adjoints et fixant le délai de dépôt des listes des candidats aux postes d'adjoints ;

CONSIDÉRANT que suite au renouvellement général du Conseil municipal et à l'élection du Maire, il convient de procéder à l'élection des adjoints au Maire ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal élit les adjoints parmi ses membres au scrutin secret de liste sans panachage ni vote préférentiel, et à la majorité absolue, sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité et de ne pas exercer des fonctions incompatibles avec celles d'adjoint au Maire ;

Commune de Champs-sur-Marne - Conseil Municipal du 28/03/2026

Mairie de Champs-sur-Marne - B.P. 1 Champs-sur-Marne - 77 427 MARNE-LA-VALLEE Cedex 2

CONSIDÉRANT que chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,
AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Michel COLAS, Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au premier tour de scrutin :

ENTEND les listes de candidatures aux postes d'adjoints au Maire, déposées durant une suspension de 5 minutes au cours de la même séance du Conseil municipal, prévue à cet effet, suivantes :

- **liste présentée par Monsieur MARTY Jean-Patrick, candidat placé en tête de liste :**

Monsieur Jean-Patrick MARTY
Madame Anisoara MARTIN
Monsieur David QUERY
Madame Mylène RIAD
Monsieur Alexandre PHRACHANPHENG
Madame Manysa ZIELINSKI
Monsieur El Mehdi NAAINIAA
Madame Sophie GUEYRARD
Monsieur Jérôme PRIGENT
Madame Annick COLAS

Ainsi, une seule liste a été déposée ;

PROCEDE à l'élection des 10 adjoints au Maire au scrutin secret :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombres de suffrages blancs	10
Nombre de suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13

Candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Jean-Patrick MARTY	25	Vingt-cinq

ÉLIT Adjoints au Maire :

- ✓ Monsieur Jean-Patrick MARTY, Premier Adjoint,
- ✓ Madame Anisoara MARTIN, Deuxième Adjointe,
- ✓ Monsieur David QUERY, Troisième Adjoint,
- ✓ Madame Mylène RIAD, Quatrième Adjointe,
- ✓ Monsieur Alexandre PHRACHANPHENG, Cinquième Adjoint,
- ✓ Madame Manysa ZIELINSKI, Sixième Adjointe,
- ✓ Monsieur El Mehdi NAAINIAA, Septième Adjoint,
- ✓ Madame Sophie GUEYRARD, Huitième Adjointe,
- ✓ Monsieur Jérôme PRIGENT, Neuvième Adjoint,
- ✓ Madame Annick COLAS, Dixième Adjointe.

PRÉCISE que les adjoints au Maire sont élus pour la durée du mandat du Conseil municipal.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le 22/03/26
publié ou notifié le 23/03/26
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.

Fait à Champs-sur-Marne, le 28 mars 2026



Le Maire,

Michel COLAS



Le Maire,

Michel COLAS

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.

